

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'administration. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la secrétaire corporative du Réseau de transport de Longueuil et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.



ASSEMBLÉE 20-CAP-08

Procès-verbal de **l'assemblée publique ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive **le jeudi 4 juin 2020** 17 h, tenue par visioconférence.

Sont présents formant quorum :

Monsieur Jonathan Tabarah, président et conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Pierre Brodeur, vice-président et maire de la Ville de Saint-Lambert
Madame Marilou Alarie, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté
Madame Sylvie DesGroseilliers, conseillère de la Ville de Brossard
Monsieur Michel Lanctôt, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Jacques Lemire, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Robert Myles, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Jacques E. Poitras, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Jérôme Savaria-Carrière, représentant des usagers du transport régulier

N'a pu assister :

Madame Magalie Queval, conseillère de la Ville de Boucherville

Sont également présents :

Monsieur Michel Veilleux, directeur général
Maître Carole Cousineau, secrétaire corporative et conseillère juridique
Monsieur Daniel Jean, directeur Finances et trésorier

1. RÉSOLUTION NUMÉRO 20-70

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques E. Poitras, appuyé par Jacques Lemire :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec l'ajout du point :

- 6.1 Octroi de contrat d'urgence - Acquisition de cloisons protectrices.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions du public

Les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire ont été remplacées par celles de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020.

En vertu des nouvelles règles applicables, il est toujours possible de tenir les séances du conseil par tout moyen permettant à ses membres de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix. Étant donné l'interdiction de

rassemblements intérieurs et extérieurs, les séances du conseil peuvent se tenir sans la présence du public.

Les usagers peuvent poser leur question, entre 12h et 14h le jour de la séance, via l'adresse courriel publiée sur le site Internet du RTL.

Aucune question n'est adressée aux membres durant la période allouée.

3. **Adoption des procès-verbaux**

3.1 **RÉSOLUTION NUMÉRO 20-71**

Procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 7 mai 2020

Il est proposé par Sylvie DesGroseilliers, appuyé par Jean-François Boivin :

D'APPROUVER, tel que rédigé et présenté, le procès-verbal de l'assemblée publique extraordinaire du 7 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **Dossiers – Gestion durable des ressources**

4.1 **RÉSOLUTION NUMÉRO 20-72**

Approbation du plan d'effectifs 2020 et structure générale

Il est proposé par Michel Lanctôt, appuyé par Marilou Alarie :

D'APPROUVER le plan d'effectifs des postes réguliers pour l'année 2020 ainsi que la structure générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 **RÉSOLUTION NUMÉRO 20-73**

Approbation de la grille d'évaluation – Services professionnels pour des analyses financières, économiques, risques et financement innovant pour le bureau de projet, modes structurants

Il est proposé par Jérôme Savaria-Carrière, appuyé par Jean-François Boivin :

D'APPROUVER l'utilisation de la grille des critères prévus au tableau ci-après, pour l'appel d'offres P20-042, visant des services professionnels pour des analyses financières, économiques, risques et financement innovant pour la préparation des dossiers d'opportunité et d'affaires dans le cadre de la mise en place de modes structurants de transport collectif dans l'axe est-ouest de l'agglomération de la Ville de Longueuil :

• Expérience du soumissionnaire	20 points
• Compréhension du mandat	20 points
• Expérience : Conseiller stratégique – Représentant du soumissionnaire	15 points
• Expérience : Conseiller sénior et coordonnateur	30 points
• Expérience : Membre de l'équipe	15 points
TOTAL	<hr/> 100 points

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-74

Nomination d'un membre représentant le Réseau de transport de Longueuil (RTL) au comité de retraite des membres du syndicat canadien de la fonction publique section locale 3333

Il est proposé par Jérôme Savaria-Carrière, appuyé par Michel Lanctôt :

DE NOMMER à titre de membre représentant le RTL au comité de retraite des membres du syndicat canadien de la fonction publique section locale 3333, madame Sylvie DesGroseilliers, membre du conseil d'administration du RTL et conseillère de la Ville de Brossard, en remplacement de madame Monique Gagné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-75

Adoption du règlement L-108 modifiant le règlement L-05 concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par et pour le Réseau de transport de Longueuil

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement L-108 a été expédié aux membres conformément à l'article 50 de *la Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. 30-01).

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Sylvie DesGroseilliers :

D'ADOPTER le règlement L-108 intitulé Règlement modifiant le règlement L-05 concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par et pour le Réseau de transport de Longueuil.

DE SOUMETTRE le règlement à l'approbation du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil, tel que le prévoit l'article 144 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. 30-01).

Que le règlement L-108 entre en vigueur le quinzième jour qui suit sa publication dans un journal diffusé sur le territoire du RTL.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-76

Octroi de contrat – Construction d'une voie réservée sur la route 112 à Longueuil (boulevard Cousineau)

Il est proposé par Sylvie DesGroseilliers, appuyé par Jean-François Boivin :

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P20-018 – Construction d'une voie réservée sur la route 112 à Longueuil (boulevard Cousineau), au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. aux prix forfaitaires soumis, pour un montant total estimé à 1 834 512,25 \$ (taxes incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions des documents d'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'AUTORISER une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-77

Octroi de contrat – Surveillance des travaux d'aménagement de la voie réservée Cousineau

Il est proposé par Robert Myles, appuyé par Jean-François Lemire :

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P20-021 – Surveillance des travaux d'aménagement de la voie réservée Cousineau au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme IGF AXIOM INC. aux prix soumis, pour un montant total jusqu'à concurrence de 154 645,74 \$ (taxes incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions des documents d'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'AUTORISER une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-78

Octroi de contrat – Services professionnels multidisciplinaires pour le bureau de projet – Modes structurants

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Pierre Brodeur :

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P20-013 – Services professionnels multidisciplinaires pour le bureau de projet modes structurants, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit le consortium COENTREPRISE AECOM – SYSTRA, composé de SYSTRA Canada et AECOM Consultants Inc., aux prix soumis, pour un montant total estimé à 10 851 443,98 \$ (taxes incluses), à compter de la présente, pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions des documents d'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'AUTORISER une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-79

Octroi de contrat – Marquage au sol des équipements du RTL (garages, stationnements et terminus)

Il est proposé par Michel Lanctôt, appuyé par Robert Myles :

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P20-019 – Marquage au sol des équipements du RTL (Garages, stationnements et terminus), au seul soumissionnaire ayant offert une soumission, soit l'entreprise LES REVÊTEMENTS SCELLTECH Inc., aux prix soumis, pour un montant total estimé à 536 298,02 \$ (taxes incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions des documents d'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.9 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-80

Octroi de contrat – Traitement anticorrosion sur autobus urbains

Il est proposé par Jean-François Boivin, appuyé par Michel Lanctôt :

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P20-025 – Traitements anticorrosion sur autobus urbains, au seul soumissionnaire conforme, soit l'entreprise GROUPE DPS LTÉE, aux prix unitaires soumis, pour un montant total estimé à 632 017,58 \$ (taxes incluses), pour une durée de trois (3) ans,

conformément à la soumission déposée et aux conditions des documents d'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.10 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-81

Dépôt – Liste des chèques émis

PRENDRE acte du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 18 avril 2020 au 17 mai 2020 pour le paiement des comptes inscrits au montant de 10 317 528,22 \$.

4.11 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-82

Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – avril 2020

PRENDRE acte du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois d'avril 2020.

5. Intervention des membres du conseil

Chacun des membres s'adresse à l'audience tour à tour.

Madame Marilou Alarie quitte la réunion, il est 17h38.

6. Affaires nouvelles

6.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-83

Octroi de contrat d'urgence - Acquisition de cloisons protectrices

CONSIDÉRANT les règles de distanciation sociale qui ont amené le Réseau de transport de Longueuil (RTL) à fermer la porte avant des autobus aux usagers et à demander à ceux-ci de monter dans l'autobus par la porte arrière;

CONSIDÉRANT que ce cas de force majeure qui était de nature à perturber sérieusement le service de transport en commun et la santé et sécurité des chauffeurs;

CONSIDÉRANT QUE le RTL peut conclure, en vertu du premier alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (« Loi ») (RLRQ, c.30-01), un contrat en gré à gré, lorsqu'il existe un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population, à perturber sérieusement le service de transport en commun ou à détériorer sérieusement les équipements de la société ou à nuire sérieusement à leur fonctionnement, en vertu de l'article 105 de la Loi;

CONSIDÉRANT que le président du RTL a décrété une autorisation de dépenses jugées nécessaires dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.

Il est proposé par Jérôme Savaria-Carrière, appuyé par Sylvie DesGroseilliers :

PRENDRE ACTE du rapport du président, des actions déjà entreprises conformément à l'article 105 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) afin d'effectuer une acquisition d'urgence via une entente de gré à gré avec un fournisseur.

D'AUTORISER la dépense effectuée à l'entreprise 9050-3087 QUÉBEC INC. faisant affaire sous le nom de LES INDUSTRIES C.D. pour la fabrication et la livraison de cinq-cents (500) cloisons protectrices pour les chauffeurs pour un montant total estimé à 393 789,38 \$ (taxes incluses), conformément à la soumission déposée, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'OBTENIR un rapport final des coûts lorsque les cloisons seront toutes livrées.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. RÉSOLUTION NUMÉRO 20-84

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Sylvie DesGroseilliers de lever la présente assemblée.

Il est 17h43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jonathan Tabarah
Président

Me Carole Cousineau
Secrétaire corporative